

J14 Rectificatif Dir24

Département(s) de publication : **85**
Annonce No **20-85371**

[I. II. VI. VII.](#)

RECTIFICATIF

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune des Herbiers, 6 Rue du Tourniquet - CS 40209, Point(s) de contact :
Service Commande Publique et Achats, 85502, Les Herbiers, F, Téléphone : (+33) 2
51 91 07 67, Courriel : marchespublics@lesherbiers.fr, Fax : (+33) 2 51 64 99 45,
Code NUTS : FRG05

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://lesherbiers.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://marches-securises.fr>

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Services d'assurances pour la commune des Herbiers

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 66510000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Services d'assurances pour la commune des Herbiers

Mots descripteurs : Assurance

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

3 juillet 2020

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Numéro de l'avis au JO série S : 2020/S 127-310777 du 03/07/2020

Section VII : Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 1

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 2

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 3

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 4

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 5

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

Numéro de section : II.2.10

Lot n° : 6

Endroit où se trouve le texte à rectifier : II.2.10

Au lieu de : Variantes : Des variantes seront prises en considération.

Lire : Variantes : Les variantes à l'initiative du soumissionnaire ne sont pas autorisées.

VII.2) Autres informations complémentaires :

Avis initial BOAMP n°20-82963

VII.2) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

30 juin 2020